



Fédération Générale des PEP
Juin 2020

Mise en place des Communautés 360 : les PEP mobilisées pour coordonner les parcours de vie des personnes en situation de handicap

www.lespep.org



#01. _____

Qu'est-ce que le projet "360" ?



#02. _____

Le projet "communautés 360" en gestion de crise Covid-19



#03. _____

Les PEP : une expertise de l'accompagnement mobilisable sur les territoires



#04. _____

Mieux connaître les PEP



#01.

Qu'est-ce que le projet "360" ?



Ne laisser aucune personne ni aucune famille sans accompagnement

Lors de la 5^{ème} Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, le Président de la République a posé l'ambition forte de **l'inconditionnalité de l'accompagnement**, matérialisée par le projet « 360 » et le déploiement des « communautés territoriales d'accompagnement ».

Ces communautés répertorient, capitalisent et mobilisent toutes les solutions disponibles dans les territoires et à chaque étape du parcours de vie des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, lorsqu'un enfant ou un adulte est orienté vers une solution en milieu spécialisé, c'est en moyenne une liste de 6 établissements et services que les proches doivent appeler, sans garantie de réponse de court terme. Dans la majorité des cas, la personne est placée sur liste d'attente, cette attente pouvant varier entre quelques mois et plusieurs années. Pendant ce temps, les besoins eux ne sont pas en attente, les situations se complexifient, des pertes de chance et des sur-handicaps se créent.

Le projet "360" doit permettre l'émergence au d'ici 2022 de 400 "communautés territoriales d'accompagnement".

L'objectif étant de susciter une coopération renforcée au plus près des personnes en situation de handicap, avec le concours à terme, dans les bassins de vie, de l'ensemble des organismes gestionnaires, des établissements et services médico-sociaux, des partenaires de droit commun, des collectivités locales, des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), des associations et de tous nos concitoyens.

Il s'agit de développer des réponses communes et coordonnées sur un territoire, notamment en priorité vers les personnes ou les familles isolées ou sans solution.

L'accompagnement sera défini en fonction des besoins des personnes. L'objectif est d'accompagner chaque étape du parcours de vie des personnes, de coordonner l'ensemble des intervenants autour des besoins et des attentes des personnes, de ne laisser personne au bord du chemin et de renforcer le pouvoir d'agir de chacun.



© Richard Kalvar/Magnum Photos pour la FG PEP

Les communautés sont un lien entre tous pour favoriser l'agencement de solutions communes quand la capacité d'action d'un seul établissement ou service n'est pas suffisante pour répondre à un besoin

La prise en charge se fera alors **en partant des besoins et des attentes de la personne, de son environnement de vie et des acteurs qui jalonnent son parcours.**

Les communautés seront accessibles par un numéro unique (le 0800 360 360) : les appels seront pris en charge par une équipe de proximité chargée d'identifier une solution d'accompagnement, en mobilisant les acteurs du territoire.

Labellisées et désignées par les agences régionales de santé (ARS), en lien avec les Conseils départementaux, elles disposeront, à terme, d'une connaissance « panoramique » (360°) des partenaires et intervenants médico-sociaux et de droit commun d'un territoire.

C'est en somme un objectif de création d'un filet de sécurité créé par le collectif pour entourer les parcours de vie des personnes.

Les PEP porteurs d'une vision des personnes accompagnées comme sujets de droits et non comme objets de soins, participent naturellement aux communautés 360

La mise en place des communautés territoriales préfigurent une forme rénovée de l'action médico-sociale dans le champ du handicap.

C'est pourquoi la FG PEP, acteur majeur de l'accompagnement des personnes sur tous les temps de vie et défendant une vision émancipatrice des personnes, porte cette démarche. Les associations du réseau PEP veillent à permettre aux personnes accompagnées et à leurs familles, d'élaborer elles-mêmes leurs projets de vie et de co-construire les accompagnements structurant leurs parcours de vie.

La FG PEP est également signataire du « Cap vers le pouvoir d'agir » : la Convention d'engagement entre l'Etat, l'Assemblée des Départements de France, les associations représentatives des personnes en situation de handicap et les organisations représentant les associations gestionnaires du secteur handicap, signée lors de la 5^{ème} Conférence Nationale du Handicap.



Signature de la Convention d'engagement « Cap vers le pouvoir d'agir »

#02.

Le projet « Communautés 360"
en gestion de crise Covid-19



Priorité d'action en direction des personnes sans solution ou isolées

Quelques mois après leur annonce, les communautés ont connu un coup d'accélérateur imposé par la crise sanitaire afin d'apporter un soutien aux personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants, avec une priorité d'action en direction de ceux qui, en période de crise, ne trouvent pas de solution ou sont isolés.

Le projet 360 en mode « gestion de crise » présente une ambition réduite, pour répondre essentiellement, à court-terme, aux urgences relatives à la crise COVID-19.

Les communautés « 360 Covid » sont un point d'entrée unique et de facilitation pour les agences régionales de santé (ARS) et les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) **en cas de situation complexe d'accompagnement à résoudre.**

Objectif : un dispositif par département

L'objectif étant de cibler un dispositif par département, avec une vigilance à ne pas laisser de « zone blanche ».

Les communautés « 360 Covid » pour objectif d'accompagner la stratégie de sortie progressive du confinement.

L'ambition de l'Etat est de soutenir, par la mise à disposition d'une plateforme téléphonique nationale, **l'accessibilité en tout point du territoire de solutions effectives d'accompagnement portées en partenariat par des acteurs de proximité.** Il s'agit notamment, durant la période de crise, de favoriser l'essaimage des initiatives multi partenariales qui se sont spontanément développées sur le territoire.

Les communautés "360" créent les conditions d'efficacité de la réponse accompagnée pour tous en situation de crise sanitaire.

Elles constituent obligatoirement une réponse inter-opérateurs ; elles assument à plusieurs pendant cette crise sanitaire un rôle de "filet de sécurité" pour les personnes sans accompagnement adapté.



Le public cible pendant la crise

Le public cible des communautés 360 correspond à l'ensemble des personnes vivant avec un handicap, (qu'elles soient déjà accompagnées ou non par un établissement et service médico-social) et présentant des difficultés dans le contexte de crise sanitaire actuelle :

- **Les personnes déjà « sans solution » avant la crise sanitaire et exposées à une fragilisation et un isolement majorés par le confinement**
Exemples : fin d'intervention des libéraux mobilisés, services à domicile non maintenus, aggravation des troubles de la personne aidée, isolement total de l'aidant, maladie/hospitalisation de l'aidant, personne sans domicile ;
- **Les personnes handicapées vivant seules à domicile, isolées ou avec un aidant isolé ou fragilisé, sans accompagnement médico-social** jusque lors et en difficulté avec le confinement pour identifier les aides disponibles et les interlocuteurs à contacter ;
- **Les personnes en rupture de droits de la MDPH**, ayant besoin d'aide pour formaliser les actions nécessaires aux dépôts de demande permettant de prévenir des ruptures de parcours.
- **Les aidants accueillant leur proche à domicile**, en recherche de solutions de répit ou d'appui à domicile que l'établissement de rattachement ne peut mettre en place seul :
 - ✓ Suite à la fermeture des externats ou internats de semaine enfants ou des accueils de jour pour adultes ;
 - ✓ Ou ayant fait le choix de reprendre son proche à domicile pendant et/ou après le confinement ;
- **Les aidants ayant besoin de soutien psychologique**
 - ✓ Par peur pour la vie et la santé d'un proche ;
 - ✓ En situation d'épuisement physique et psychique ;
 - ✓ Par souhait d'anticipation de solutions en cas de maladie ou d'hospitalisation ;
- **Les professionnels de santé de droit commun** (notamment médecins généralistes, régulateurs Urgences/SAMU, médecins hospitaliers, infirmières libérales...) **en attente d'une expertise pour prendre en charge des personnes handicapées** et d'informations et de conseils pour conforter le parcours de soins ;
- **Les professionnels exerçant en établissement ou service médico-social (ESMS), en difficulté dans la recherche de solutions complémentaires adaptées** à la situation de personnes faisant partie de leur file active

La FG PEP a porté avec insistance dans les différentes réunions ministérielles auxquelles elle a participé, la nécessité d'intégrer à ces « publics cibles », l'ensemble des professionnels de droit commun exerçant au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), des accueils collectifs de mineurs (ACM), établissements scolaires...

Le fonctionnement de la plateforme 360 : périmètre d'intervention

Trois niveaux d'intervention sont identifiés :

1. Un premier niveau d'accueil, d'écoute d'orientation

mise en place d'une plateforme téléphonique et numérique accessible 7 jours 7, en lien avec le numéro unique national, basculera les appels émanant du territoire en question sur la permanence territoriale

2. Un second niveau avec un « staff territorial » pour coordonner les partenaires

Les communautés « 360 » appuient leur force d'action sur une équipe territoriale commune d'écoute, d'évaluation (inter gestionnaires et intersectorielle), pour mettre en place la/les réponses aux besoins identifiés.

3. Un troisième niveau - à terme - pour de la gestion de projet à l'échelle territoriale pour de nouvelles formes d'accompagnement

La priorité est d'apporter les solutions favorisant le maintien en milieu ordinaire, avec les acteurs du droit commun, en mobilisant pour cela dès que nécessaire les ressources ou dispositifs médico-sociaux adaptés.

Les « communautés 360 » : identité et missions en gestion de crise

Les « communautés 360 » accompagnent et facilitent les parcours de vie des personnes pendant et après la crise.

Elles fédèrent les acteurs locaux : les professionnels de l'accompagnement médico-social, les acteurs de droit commun, tous secteurs confondus (santé, enseignement, emploi, culture, sport et loisirs), les collectivités territoriales, les associations de personnes et de proches aidants.

Elles sont le lieu de la concertation du rôle respectif de chacun pendant la crise, des initiatives communes, des projets territoriaux communs, de l'innovation partenariale au service des personnes sans solution.

Les projets territoriaux communs visent à créer les solutions manquantes que chaque partenaire isolément ne peut pas porter : accueil temporaire de recours sur un territoire, équipe mobile territoriale de répit, unité territoriale covid+, équipe mobile d'intervention en comportements défaits.

Elles sont labellisées et désignées par les ARS en lien avec les Conseils départementaux.

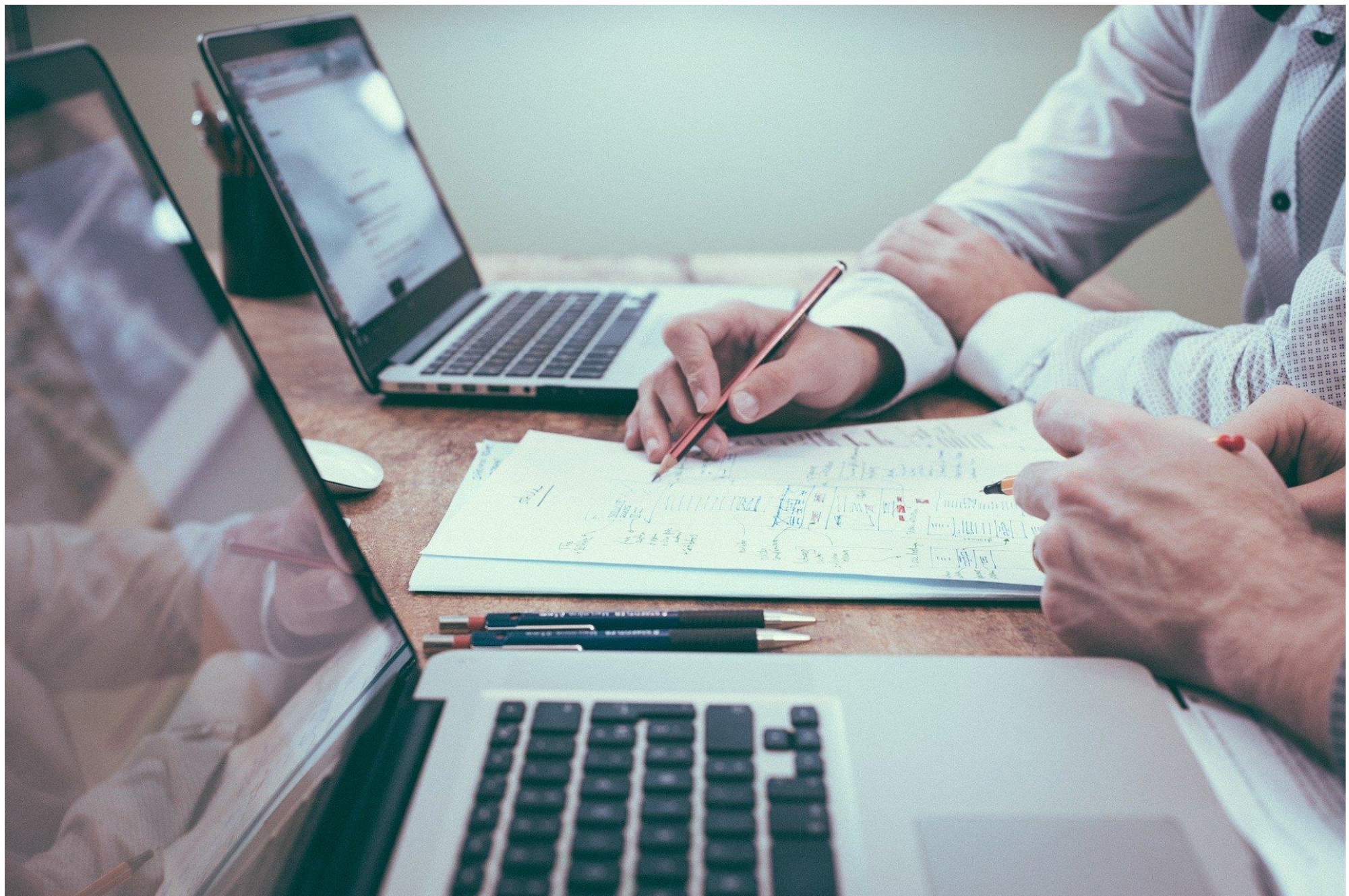
Les communautés « 360 » répertorient, capitalisent et mobilisent toutes les solutions disponibles dans les territoires.

Elles s'organisent en plateformes d'accompagnement composées de conseillers en parcours et de coordinateurs et viennent faciliter l'agencement de solutions entre plusieurs acteurs quand la réponse seule d'un opérateur ne suffit pas pour répondre aux difficultés de la crise.

C'est pourquoi le réseau PEP acteur majeur de l'inclusion et reconnue pour sa capacité à coordonner les acteurs de terrain, pilote et participe à une trentaine de communautés.

#03.

Les PEP : une expertise de l'accompagnement mobilisable sur les territoires



La mobilisation des associations PEP dans les « Communautés 360 »



31

associations PEP engagées
dans les communautés 360



34

départements couverts

Que ce soit en tant que porteur potentiel de la plateforme territoriale, contributeur ou membre de la communauté territoriale, l'ensemble du réseau des PEP, tous secteurs confondus, s'est mobilisé pour apporter son expertise plurielle de l'accompagnement et contribuer à la couverture des territoires. L'état d'avancement du déploiement des Communautés 360 varie fortement entre les territoires, et la participation de certaines AD est parfois suspendu à la décision en cours des autorités.

Les PEP au cœur de l'innovation sociale pour la dynamisation des territoires

Acteurs majeurs de la co-construction des politiques publiques, les PEP sont reconnus pour leur capacité à organiser les coopérations et mettre en synergie les expertises des professionnels tous secteurs confondus ; et pour répondre, au travers de solutions innovantes, aux besoins des populations locales, en prenant en compte leurs spécificités.

La volonté de développer des solutions variées est au cœur de la démarche du mouvement PEP visant à s'adapter à la variété des besoins et des souhaits des personnes. La vision de l'inclusion, telle que portée par les PEP, est que chaque personne accompagnée puisse bénéficier d'un large panel de solutions de adaptées, allant du milieu ordinaire à l'accompagnement en établissements spécialisés.

L'expertise des PEP sur les territoires

Le réseau des PEP : une expertise de l'accompagnement sur tous les lieux et tous les temps de vie, mobilisable sur les territoires pour répondre aux besoins identifiés

Le réseau PEP est mobilisé dans tous les territoires, tous secteurs d'activité confondus (social, médico-social et santé, politiques éducatives de proximité, vacances/loisirs/culture/sports) pour proposer aux personnes, selon leurs aspirations, des accompagnements individualisés sur tous les lieux et tous les temps de vie, tout au long de leur parcours.

Aujourd'hui, les PEP sont reconnues pour leur capacité d'action et d'innovation qui se traduit notamment par le développement de dispositifs coopératifs et d'appui à l'inclusion ou la conduites d'expérimentations territoriales répondant aux besoins en prenant en compte les réalités des territoires. Nous apportons une approche transverse et systémique des attentes et besoins de la personne, en la considérant dans sa globalité, comme sujet de droits et non comme objet de soins.

Cette approche décloisonnée des secteurs d'activité constitue l'une des spécificités et des forces de notre réseau.

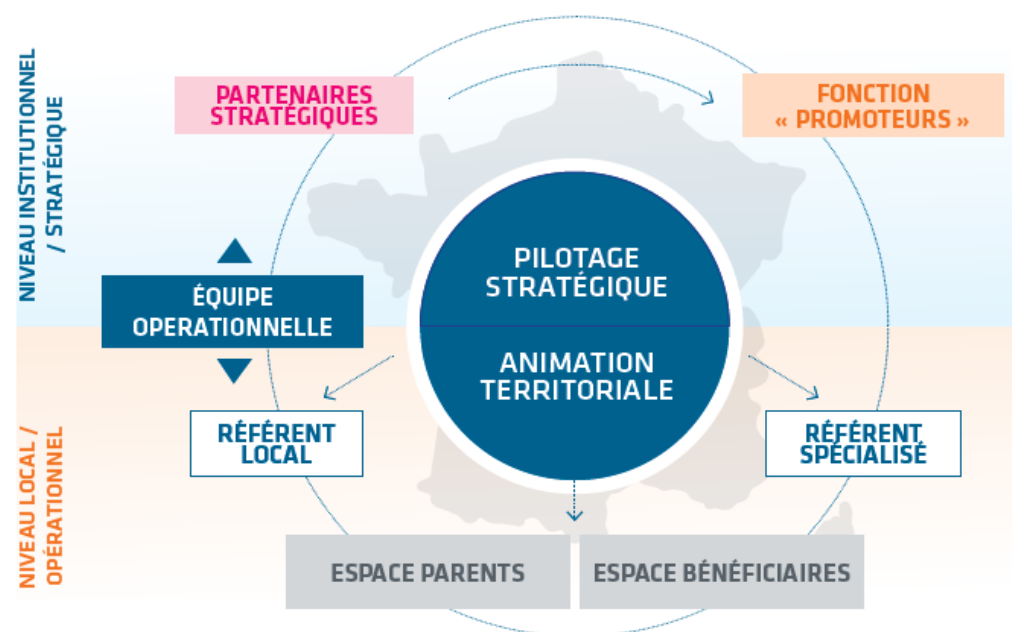
Développement et expérimentation de modèles organisationnels pour une coopération des acteurs et une coordination des actions à l'échelle des territoires : vers un essaimage de palettes de ressources pour l'accompagnement global des personnes

Les Pôles Ressources Handicap : production d'un modèle de gouvernance, de pilotage et de fonctionnement coopératifs

Dans le cadre d'une recherche action conduite dans une dynamique partenariale en lien étroit avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) et l'expertise de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), de l'Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Éducation des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INSHEA), **la FGPEP a récemment développé un modèle d'organisation coopératif, adaptable aux particularités des territoires.**

Si l'objectif initial de cette recherche menée durant plus de 2 ans était de favoriser l'expression des choix des personnes en matière de loisirs et de répondre à leurs attentes, **la modélisation développée qui propose une gouvernance et un pilotage partagés, s'avère transposable à tous les champs d'activité, pour une mise en synergie des ressources des territoires.**

PLATEFORME LOISIRS HANDICAP INTÉGRÉE AU TERRITOIRE



La coordination des acteurs au service de la l'accompagnement global des parcours de vie des personnes

La recherche-action « Adapter l'accompagnement aux parcours de vie des personnes en situation de handicap » menée en 2015 par la FGPEP avec le soutien de la CNSA a permis de mieux apprécier les ressorts d'une coordination efficiente entre les acteurs impliqués dans l'accompagnement des parcours de vie. Une recherche venant par ailleurs confirmer l'importance de la participation de tous, sur la base d'une implication « équilibrée » de tous les acteurs : personnes accompagnées et leurs familles/aidants, institutions et professionnels de l'accompagnement.

Des modèles prêts à essayer

En Eure-et-Loir : des coopérations exemplaires pour un accompagnement global des parcours de vie inclusifs

L'association départementale des PEP d'Eure-et-Loir (PEP 28) propose différents dispositifs et services coopératifs et complémentaires, favorisant l'accompagnement des parcours de vie des personnes sur tous lieux et tous temps de vie. **Un véritable écosystème inclusif** rendu possible par un travail multi partenarial initié depuis plusieurs années avec les institutions et les acteurs de droit commun et du milieu d'it « spécialisé ».

Education inclusive

Le développement de dispositifs d'appui à l'inclusion dans le champ de la petite enfance, de l'école et des activités périscolaires et extrascolaires (loisirs) développés sur le territoire, permet l'accompagnement éducatif global des jeunes.

Ainsi, l'articulation entre le Dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME) développé depuis 2016 en partenariat avec l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, l'Education nationale et l'action de l'Espace ressource handicap porté par les PEP 28 permet **l'accompagnement, prioritairement en milieu ordinaire, des enfants et des jeunes, de la petite enfance à la formation professionnelle mais également sur les temps périscolaires et de loisirs.**

Un Espace ressource handicap a aussi été développé en partenariat avec la CAF, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection sociale des populations (DDCSPP), les services de la protection maternelle et infantile (PMI), les Centres d'action médico-sociale précoce (Camsp), les Sessad et la maison départementale de l'autonomie (MDA), étayant notamment l'action des établissements d'accueil du jeune enfant (AEJE) et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) dont près d'une centaine sont gérés par l'Association sur le territoire d'Eure-et-Loir.

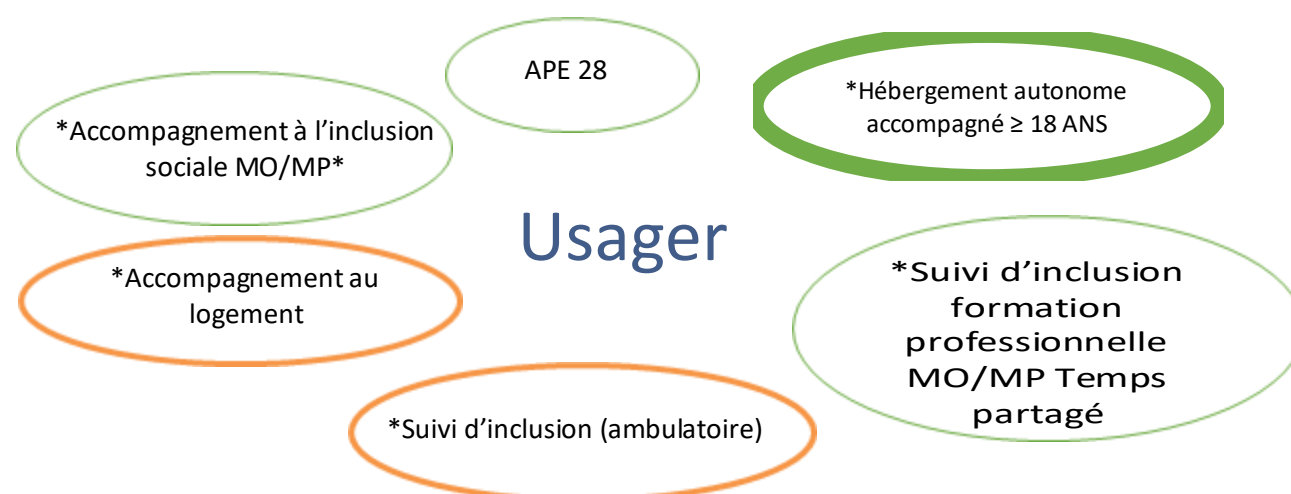
Formation- emploi

Une fois encore, c'est l'articulation de l'action de dispositifs complémentaires, développés ou portés par les PEP 28, qui autorise l'accompagnement du parcours préprofessionnel et professionnel des personnes.

Ainsi, **l'action du DAME, articulée avec celle du dispositif d'Action préparatoire à l'emploi 28** (ou APE 28), favorise l'insertion sociale et professionnelle des adolescents et jeunes adultes accompagnés, grâce notamment à une entrée progressive dans le monde du travail, par le biais d'une alternance entre des stages en entreprise ordinaire et des formations spécifiques.

A cette palette d'offre de services s'ajoute l'action du dispositif emploi accompagné (DEA) et de l'ESAT « hors-les-murs », permettant de fait de préparer la transition des jeunes accompagnés vers l'âge adulte, en apportant une réponse adaptée à leur besoins en matière de professionnalisation, y compris en milieu ordinaire.

Ainsi, sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant, la palette de ressources et de solution innovantes, mise au service de l'inclusion sur tous lieux et tous temps de vie, permet de déployer une expertise médico-sociale dans l'accompagnement à l'inclusion des enfants en situation de handicap.



La force d'un tel dispositif est de pouvoir s'adapter quantitativement et qualitativement à la situation de chaque enfant, constituant ainsi une palette ressource d'accompagnement ancrée dans son territoire.

Des modèles prêts à essayer

La palette ressource inclusive tous temps de vie : pour une réponse accompagnée de proximité 100% inclusive

Né en Nouvelle-Aquitaine et porté par un groupement d'associations affilié à la Fédération Générale des PEP, le projet de « palette ressource inclusive tous temps de vie » propose **une véritable évolution du modèle d'accompagnement des personnes en situation de handicap et plus largement des publics fragiles.**

Conçue sur la base d'un **diagnostic territorial partagé** avec l'ensemble des partenaires du projet et les institutions en charge de la mise en œuvre des politiques publiques, ce **véritable projet de territoire** a pour objectif de permettre l'articulation de l'ensemble des prestations proposées par les acteurs impliqués, au service de l'accompagnement des parcours de vie des personnes, au plus près de leurs lieux de vie.

En ce sens, ce projet est actuellement travaillé avec l'ensemble des institutions territoriales, au premier rang desquelles l'agence régionale de santé, dans le cadre d'une approche par bassins de vie (géographiques), autorisant la conciliation des différents temps de vie des personnes et répondant à l'ensemble des besoins des personnes en situation de handicap.

La palette ressource ambitionne ainsi de mettre à disposition des personnes accompagnées, les compétences sociales, médico-sociales, éducatives, de santé, de loisirs, etc., du territoire, en déployant son action sur l'ensemble des champs de la vie des personnes:

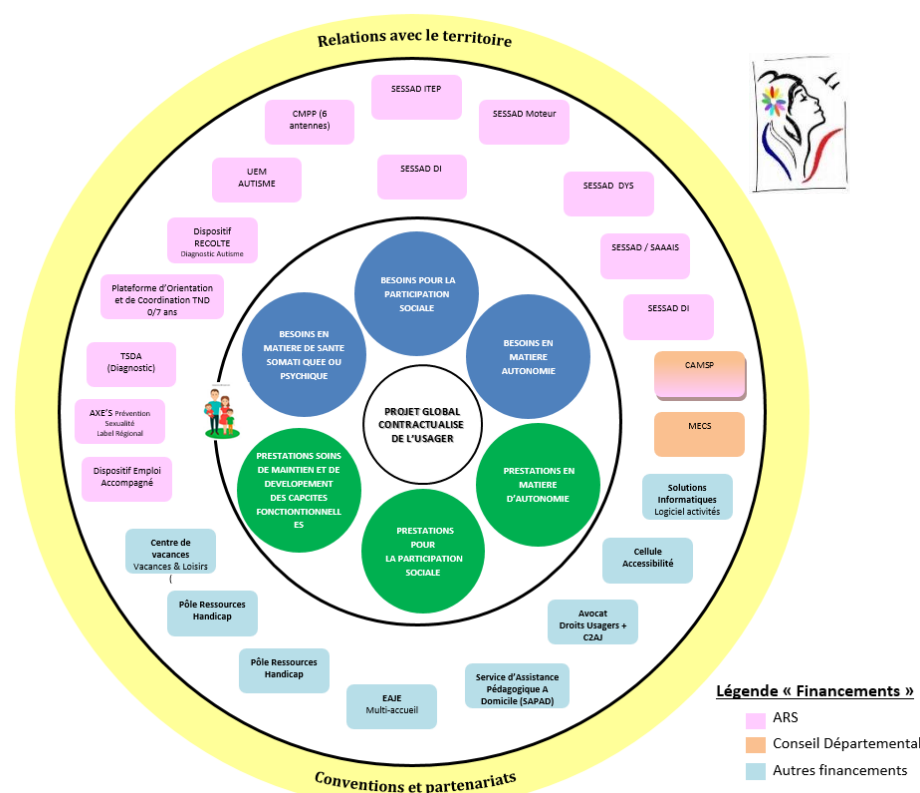
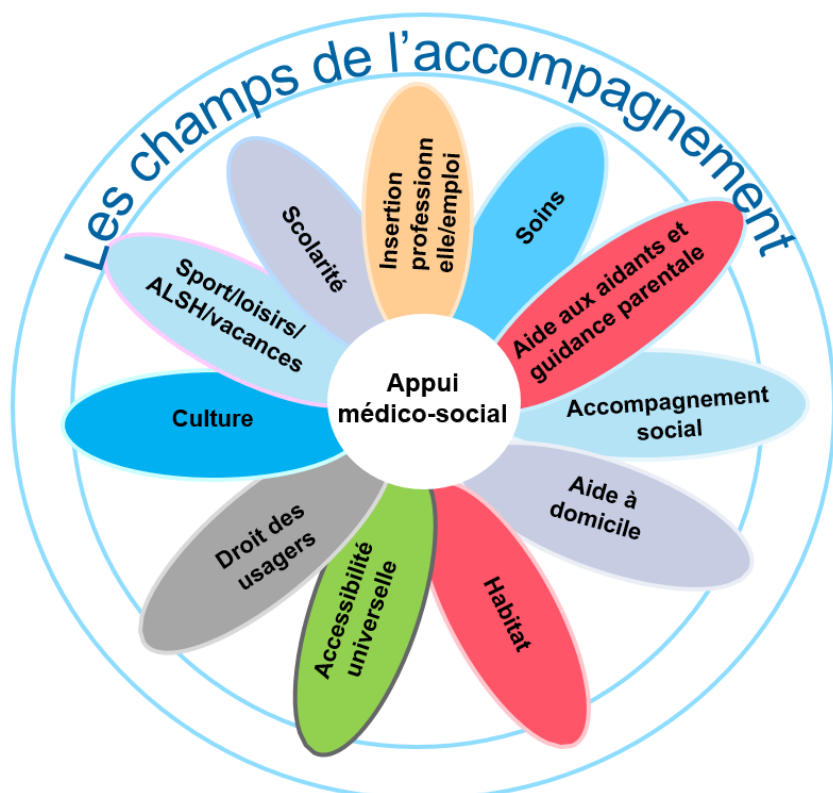
- ⇒ Education et scolarisation inclusives
- ⇒ Santé
- ⇒ Soins
- ⇒ Sport compétitif et activités sportives de loisirs, sport scolaire
- ⇒ Formation
- ⇒ Emploi et maintien dans l'emploi
- ⇒ Hébergement/logement
- ⇒ ...

L'ensemble des tenants de cette plateforme articulent ainsi leurs interventions autour du projet de la personne, en appui des acteurs du milieu ordinaire et de l'ensemble des ressources spécialisées du territoire.

La grande richesse de cette plateforme est de proposer tout l'éventail des solutions aux besoins des personnes en situation de handicap, et d'ainsi leur garantir une continuité de parcours, grâce aux interventions coordonnées et finement adaptées des différents acteurs.

Il s'agit bien ici d'un projet de territoire dépassant largement les frontières du médico-social, ambitionnant une véritable transformation sociale.

Pour concrétiser cette ambition, le Groupement Associatif s'appuie sur un projet de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) expérimental particulièrement innovant, incluant l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire.



#04.

Mieux nous connaître



Les PEP : 100 ans d'expérience au service d'une société inclusive

Un mouvement de transformation sociale

Les Pupilles de l'Enseignement Public ont vu le jour en 1915 pour venir en aide aux 300 000 orphelins de la Grande Guerre et accompagner les jeunes délaissés, oubliés et exclus de la société. Dès le départ, notre mouvement s'est ancré dans la conviction que, malgré les difficultés sociales, sanitaires ou le handicap de chacun, **l'éducation permet de s'émanciper et de réaliser son projet de vie.**

Les 101 associations qui constituent notre réseau se reconnaissent dans la pensée solidariste de **Léon Bourgeois, prix Nobel de la paix et premier Président des PEP** : il existe entre chaque individu et tous les autres un lien nécessaire, intrinsèque, de solidarité. Ce lien constitue le fil rouge de tous nos domaines d'intervention, sur l'ensemble du territoire français : petite enfance, jeunes et seniors, éducation, loisirs et vacances, social, médico-social et sanitaire.

L'ensemble des associations membres de la FGPEP forment un vaste mouvement de transformation sociale, reconnu d'utilité publique.

Depuis 100 ans, nos actions locales sont guidées par les **valeurs républicaines de laïcité, de solidarité, d'égalité et de citoyenneté**, indissociables les unes des autres.

Ensemble, elles participent à la construction d'une société plus éclairée, plus juste et plus inclusive.

Nos champs d'action

Nous œuvrons pour l'émancipation sociale et contre toute forme d'exclusion à travers trois domaines d'intervention :

- les politiques éducatives vacances, loisirs et culture ; afin de permettre l'accès à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport pour tous
- les politiques sociales, médico-sociales et de santé ; pour bâtir une société inclusive
- les politiques éducatives et sociales de proximité ; pour prévenir et agir contre les inégalités éducatives et sociales.

Notre projet fédéral 2018-2022, co-construit avec l'ensemble de notre réseau d'associations, s'inscrit dans un contexte de mutations profondes, où les inégalités se creusent et les clivages s'accroissent. Plus que jamais, nous voulons **agir pour l'émancipation sociale, contre l'exclusion**, à travers la transversalité de nos actions qui fait notre force, et l'éthique de bienveillance qui la soutient.

Un maillage territorial et une approche transversale des politiques publiques

Nos 101 associations et 1 200 établissements accompagnent chaque année, au sein même des territoires, plus de 1,3 million d'enfants, d'adolescents, d'adultes et leurs familles dans l'exercice de leurs droits : l'éducation, la culture, les loisirs, les soins, la vie sociale, le logement, la formation et l'emploi.

Le projet des PEP d'une société inclusive où chacun trouve sa place passe par la mobilisation et la participation des citoyens afin qu'ils transforment eux-mêmes la société.

Les PEP au cœur de l'innovation sociale dans les territoires

Aujourd'hui, les PEP sont reconnues pour leur capacité à faire et à innover dans les territoires : en mettant en place des dispositifs ou en développant des expérimentations territoriales pour répondre à une problématique locale. Nous apportons une approche transverse et systémique de la personne, en la considérant dans sa globalité.

Fortes de leur maillage territoriale et de leur expertise de l'accompagnement, les PEP apportent une vision transversale et à 360° des politiques publiques. C'est ce qui fait notre force et notre spécificité.

101

associations départementales,
en métropole et dans les DOM

1,3 Million

d'enfants, adolescents, adultes
et leurs familles accompagnés

23 800

salariés

2 M€

versés pour des actions
de solidarité

900 M€

d'activité en 2016 (produits
d'exploitation)

8 000

bénévoles

104

ans d'expérience

1 300

établissements,
services et dispositifs,



Dominique Gillot, Présidente de la Fédération Générale des PEP

Dominique Gillot a été élue Présidente de la FG PEP en 2019

La nouvelle présidence s'inscrit dans la continuité du 5^{ème} projet fédéral engagé en 2018-2022. Tout au long de ses mandats locaux et nationaux (élue locale, Sénatrice du Val d'Oise, première Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées de plein exercice, Présidente du Conseil national consultatif des Personnes handicapées), elle soutient l'égal accès de tous les enfants à un parcours scolaire réussi, à la culture, à la citoyenneté, aux vacances et aux loisirs qui sont complémentaires d'une éducation épanouissante. Elle a toujours eu à cœur de défendre la construction d'une société inclusive qui prenne en compte les particularités de chaque individu la composant ; et a œuvré pour que la méthodologie d'association des personnes handicapées aux politiques qui les concernent, irriguent les pratiques territoriales. Son expertise et ses engagements représentent un atout pour poursuivre les engagements de la Fédération Générale des PEP en faveur d'une société inclusive et solidaire ; et pour accompagner les grands enjeux de transformation de l'offre médico-sociale, de décloisonnement des politiques publiques et d'un accompagnement à 360 degrés.

Fédération générale des PEP

Virginie Jouvenelle
Cheffe de projet communication
Tél. : 01.41.78.92.73
Email : v.jouvenelle@lespep.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

